

## Le service d'accompagnement social- Clotilde Mercier

01-2017

Le service d'accompagnement social est ouvert depuis Avril 2014. Pour cette année 2016, plus de 60 adhérents des 3 associations AFAF, CSC et ASL ont pris contact avec le service social.

Les sujets des appels sont assez divers, cela concerne à la fois les enfants et les adultes. Les appels proviennent à la fois des adhérents eux-mêmes, de leur famille, de leurs amis, mais également de professionnels qui accompagnent les adhérents dans leur quotidien.

Lors des appels, les personnes cherchent des conseils, ne savent pas toujours où s'adresser pour obtenir des informations. Assistante sociale, je suis là pour vous apporter des réponses ou pour vous rediriger vers un professionnel au plus proche de votre domicile.

Les objets des appels concernent la vie quotidienne :

- Les aides dont on peut bénéficier pour **vivre le mieux possible à domicile** : où puis-je m'adresser pour avoir de l'aide au quotidien : pour l'entretien de mon logement ? pour m'aider dans la vie quotidienne ? pour m'aider à sortir de mon domicile ?
- La sphère du **travail** : Comment puis-je aménager mon temps de travail ? mon poste de travail ? Est-ce que je peux diminuer mon temps de travail ? Est-ce que je peux bénéficier d'une pension d'invalidité de la Sécurité Sociale ? Est-ce que la MDPH peut m'aider dans ma reconversion professionnelle ?
- **L'aménagement du domicile et du véhicule** : comment peut-on faire pour obtenir de l'aide dans le financement de travaux ? Où dois-je m'adresser ? J'ai besoin d'un véhicule adapté mais je ne sais pas comment faire.
- **La scolarisation** des enfants, des jeunes et des étudiants : comment obtenir du matériel adapté à la scolarisation de mon enfant ? Est-ce qu'une auxiliaire de vie scolaire peut accompagner mon enfant ?
- **Les centres de rééducation**

- **Les séjours de vacances ou de séjour de répit en établissement** : est ce que je peux prétendre aux séjours de vacances adaptés ? Est-ce qu'il existe des établissements pour des séjours de répit ?
- Les difficultés avec les **administrations et notamment la MDPH** : comment puis-je procéder pour faire un recours aux décisions prises par la commission de la MDPH ?

Des liens entre le service de soutien psychologique et le service d'accompagnement social sont possibles si vous le souhaitez.

Si cela vous semble plus facile, vous pouvez également envoyer un mail sur : [spataxie.as@gmail.com](mailto:spataxie.as@gmail.com)

Parfois, il est compliqué de faire le premier pas, d'appeler l'un de ces 2 services mais Marie-Christine, Martine ou Clotilde sont à votre écoute pour trouver conjointement des solutions à vos interrogations et vous accompagner au mieux dans votre vie quotidienne.